

Compte rendu du conseil de gestion de l'UFR10
Mercredi 8 mars 2023

Présents :

Collège A

BESSONE Magali (en visio)
KISTLER Maximilian
MARQUER Eric
MOREL Pierre-Marie (en visio)
QUIVIGER Pierre-Yves

Collège B

AUBERT Isabelle (en visio)
FREREJOUAN Mathieu
MARCHAND Stéphane (en visio)
RATEAU Paul (en visio)
YUVA Ayşe (en visio)

Administration

PINGUET Catherine
PADOVANI Ouafae

Représentant.e.s étudiant.e.s

MORINEAU Théo
NEIVA Matthieu
QUEVRAIN Victoire

Personnalités extérieures

BACHOFEN Blaise (en visio)
GRELLARD Christophe (en visio)

Invité

CHAMPOUGNY Adrien

Représenté

SULLEROT Vincent ayant donné procuration à Pierre-Yves QUIVIGER

Excusé.e.s

LAUGIER Sandra (au Japon)
FISCHBACH Franck (en colloque)

Le conseil de gestion se réunit dans la salle de lecture de la bibliothèque Cuzin, à partir de 16 heures.

1. Informations

Pierre-Yves Quiviger souligne le fait qu'il s'agit d'une brève réunion dont le principal objectif est de valider les dossiers HCERES.

Il est annoncé que Pauline Nadrigny prend la succession de Quentin Meillassoux comme responsable de la préparation à l'agrégation. À la rentrée 2023-2024, cette préparation comptera bien 120 étudiants.

2. Approbation du compte rendu du conseil du 13 décembre 2022

Après de légères corrections, un membre du conseil ne prend pas part au vote, les autres membres l'approuvent.

3. Examen des documents d'évaluation HCERES pour la licence et le master

Sont examinés point par point, les différents dossiers. Dans un premier temps, les documents envoyés par Franck Fischbach (Master 1, qui seront complétés d'ici lundi prochain) ; dans un second, ceux d'Ayşe Yuva pour la licence et, pour finir, ceux du Master « Études sur le genre » (envoyés par d'Ayşe Yuva, depuis Istanbul et par mail durant la réunion).

Pierre-Yves Quiviger salue le travail « tout à fait remarquable » effectué par Franck Fischbach et Ayşe Yuva qui ont su se plier aux exigences « surréalistes » et aux « questions technocratiques » de l'HCERES. Par ailleurs, est-il précisé, F. Fischbach est rompu à ce type d'exercice (c'est la cinquième fois qu'il est tenu de s'acquitter de cette tâche).

Pierre-Marie Morel émet des réserves au sujet des règles d'évaluation qui sont un peu différentes concernant les deux masters internationaux. Mais, après discussion, il est décidé que les questions soulevées, du point de vue de la logique d'évaluation, n'ont pas à être ajoutées dans les documents HCERES, sauf à les compliquer inutilement et les rendre peu lisibles.

Maximilian Kistler considère, en citant une phrase du dossier - « en philosophie, l'enseignement en distanciel correspond à une situation pédagogique dégradée », qu'il conviendrait de remplacer « distanciel » par « enseignement en vidéo-conférence », proposition acceptée, bien qu'il soit reconnu que le recours à ce type d'enseignement fait l'objet de discussions qui dépassent l'UFR Philosophie. Il sera demandé à Sandra Laugier de corriger la mention « quelques séances par zoom » pour des séances du Master Etudes sur le genre. Le document de Master 1 est approuvé à l'unanimité.

Pour le second dossier, celui de licence, Ayşe Yuva explique que pour les trois documents à fournir, quelques ajouts et modifications sont à effectuer. Elle précise que des chiffres exigés par l'HCERES relève d'un authentique casse-tête (les documents réclamés non envoyés par le ORIVE à la DEVE, puisqu'ils ne font d'enquêtes que pour les licences professionnelles). Il faudrait poser la question : pourquoi les licences générales ne rentrent pas dans le cadre de leur mission ? Il serait intéressant de connaître le devenir de ces

étudiants, par-delà le fait que l'HCERES veut des chiffres à ce sujet (question qu'ils seraient bien avisés de ne plus poser). Il est évoqué dans la discussion la possibilité que la question de l'insertion professionnelle ne se pose que pour très peu de diplômés de la L3 de philosophie, la plupart s'inscrivant en master 1 dans la foulée de la L3. Adrien Champougny souhaite que cette requête soit remontée par-delà le cadre de l'HCERES et de cette réunion, afin de trouver une solution et d'avoir des données disponibles. Le document de Licence est approuvé à l'unanimité.

Pour le troisième dossier qui concerne le Master Etudes sur le genre de Sandra Laugier (celle-ci venant d'arriver au Japon, minuit heure locale), il est rappelé que des séries d'éléments sont difficiles à fournir étant donné qu'il s'agit d'un parcours récent (2020) et pluridisciplinaire. Faudra-t-il lister les différents doctorats possibles ? La trame est à compléter. Ce dossier est adopté à l'unanimité.

4. Questions diverses

Adrien Champougny souligne le problème de la rémunération et de la mensualisation des vacataires et des chargé.e.s de cours, problème lié aux multiples dysfonctionnements de la DRH. Il insiste sur la nécessité de faire remonter le problème (les sommes sont parfois modestes mais elles peuvent être cruciales pour les intéressé.e.s). Pierre-Yves Quiviger propose que les noms des personnes souhaitant être mensualisées lui soient fournies afin d'adresser un dossier précis à la DRH. Il semble en effet que, pour certains montants, la mensualisation ne soit pas toujours sollicitée (200 euros divisés en 12 mensualités de 16,70 euros, par exemple). Paul Rateau souligne le fait qu'il faudrait centraliser les demandes, comme quand on a fait remonter le fait que les ATER ne bénéficiaient pas du remboursement de la moitié de leur abonnement RATP.

Avant la clôture de la réunion, Pierre-Yves Quiviger fait part de la réception, ce matin d'une demande de la DEVE, pour parcours-sup, s'étonnant du fait qu'il n'y ait pas de parcours spécifique, avec aménagement, pour les sportifs de haut niveau et les artistes. Faut-il leur offrir un cadre spécifique ? Ne serait-il pas préférable de procéder au cas par cas, sans envisager pour autant, par exemple, une session spéciale pour les sportifs de haut niveau et les artistes ? Ou des horaires aménagés. P.-Y Quiviger propose de demander des éclaircissements à Laure Christophe. S'il s'agit du « même traitement que les étudiants salariés », c'est entendu. En revanche, si faut des aménagements d'horaires et des plages spécifiques pour les examens, la réponse est négative, refus que partagent les membres du conseil. La réponse de la direction de la DEVE est arrivée le lendemain du conseil et c'est la seconde option : il est donc décidé de ne pas ouvrir sur parcoursup de parcours spécifique aménagé, ni pour les artistes ni pour les sportifs de haut-niveau.

La séance est levée peu avant 18 heures (consigne du rectorat, des agents de sécurité présents dans les couloirs pour la rappeler et indiquer l'unique sortie autorisée, par la rue Cujas).

CR adopté à l'unanimité par le conseil du 18 avril 2023